

« CHALLENGE BRETZEL » RÈGLEMENT 2023

Article n°1 : Dans le but de promouvoir la pratique du cyclisme chez les jeunes, les Comités Départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin par l'intermédiaire du CLAC organisent pendant la saison 2023 un challenge dénommé « CHALLENGE BRETZEL ».

Article n°2 : Ce challenge concerne les jeunes licenciés des Écoles de Cyclisme du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Il se déroulera sur l'ensemble des épreuves du calendrier alsacien.

Article n°3 : Le challenge s'adresse aux licencié(e)s des catégories Pré-Licenciés, Poussins, Pupilles et Benjamins.

Article n°4 : Toutes les épreuves (route et piste) organisées par les clubs du CD67 et du CD68 pendant la saison 2023 sont retenues pour le classement du challenge.

Article n°5 : Les classements seront effectués par le CLAC. Ils seront mis en ligne sur les sites Internet des Comités dans la semaine qui suit chaque épreuve.

a. **Classement individuel :** les points attribués sont :

BARÈME CONCOURS (2 épreuves ou +)			
Places	Points	Places	Points
1 ^{er}	70 pts	16 ^{ème}	30 pts
2 ^{ème}	64 pts	17 ^{ème}	28 pts
3 ^{ème}	60 pts	18 ^{ème}	26 pts
4 ^{ème}	56 pts	19 ^{ème}	24 pts
5 ^{ème}	52 pts	20 ^{ème}	22 pts
6 ^{ème}	50 pts	21 ^{ème}	20 pts
7 ^{ème}	48 pts	22 ^{ème}	18 pts
8 ^{ème}	46 pts	23 ^{ème}	16 pts
9 ^{ème}	44 pts	24 ^{ème}	14 pts
10 ^{ème}	42 pts	25 ^{ème}	12 pts
11 ^{ème}	40 pts	26 ^{ème}	10 pts
12 ^{ème}	38 pts	27 ^{ème}	8 pts
13 ^{ème}	36 pts	28 ^{ème}	6 pts
14 ^{ème}	34 pts	29 ^{ème}	4 pts
15 ^{ème}	32 pts	30 ^{ème} et +	2 pts

BARÈME COURSE			
Places	Points	Places	Points
1 ^{er}	35 pts	16 ^{ème}	15 pts
2 ^{ème}	32 pts	17 ^{ème}	14 pts
3 ^{ème}	30 pts	18 ^{ème}	13 pts
4 ^{ème}	28 pts	19 ^{ème}	12 pts
5 ^{ème}	26 pts	20 ^{ème}	11 pts
6 ^{ème}	25 pts	21 ^{ème}	10 pts
7 ^{ème}	24 pts	22 ^{ème}	9 pts
8 ^{ème}	23 pts	23 ^{ème}	8 pts
9 ^{ème}	22 pts	24 ^{ème}	7 pts
10 ^{ème}	21 pts	25 ^{ème}	6 pts
11 ^{ème}	20 pts	26 ^{ème}	5 pts
12 ^{ème}	19 pts	27 ^{ème}	4 pts
13 ^{ème}	18 pts	28 ^{ème}	3 pts
14 ^{ème}	17 pts	29 ^{ème}	2 pts
15 ^{ème}	16 pts	30 ^{ème} et +	1 pt

b. **Classement par équipe** : un classement par équipe sera réalisé à l'issue de la saison 2023 sur la base des résultats finaux individuels des catégories pré-licenciés, poussins, pupilles et benjamins, à partir des critères suivants :

- Les 2 meilleurs de chaque catégorie,
- Les 2 meilleures filles de 2 catégories différentes (et différentes des « 2 meilleurs de chaque catégorie »).
 - Soit un classement sur 10 coureurs maximums.
 - Une équipe est classée à partir de 1 coureur.

Article n°6 : Récompenses

La remise des récompenses aura lieu lors des AG de chaque comité départemental :

- Récompenses au premier garçon et à la première fille de chaque catégorie ainsi qu'à l'équipe victorieuse.
- Il n'y aura pas de lots de compensation pour chaque participant.

Notes :

- a. Les classements seront placés sous le contrôle du CLAC.
- b. Tout litige pouvant intervenir ponctuellement dans le cadre du Challenge sera traité par le CLAC à partir d'une demande écrite à son président.
- c. Le règlement FFC École de Cyclisme (titre IX) s'applique à toutes les épreuves.
- d. Lors des épreuves, chaque concurrent et/ou dirigeant devra respecter les directives de l'organisateur et des arbitres EV sous peine de pénalités.
- e. Le présent règlement, approuvé par le CLAC et entériné par la commission technique des Comités Départementaux FFC 67 et 68 sera mis en ligne sur le site du Comité de chaque département.